

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE : LES 10 PROPOSITIONS DE BENOÎT HAMON.

MESURE 1 :

Au cours de la campagne présidentielle, nous rendrons publique l'identité des personnes dont le don ou le total des dons est supérieur à 2500 euros avec leur accord préalable.

MESURE 2 :

Nous rendrons obligatoire le dépôt d'une déclaration de situation patrimoniale et d'intérêts pour tous les candidats à l'élection présidentielle dès les premières publications de parrainages.

MESURE 3 :

Nous élargirons la publicité des déclarations de situation patrimoniale à l'ensemble des parlementaires et non aux seuls membres du gouvernement.

MESURE 4 :

Nous interdirons aux parlementaires de recruter un membre de leur famille en tant que collaborateur parlementaire.

MESURE 5 :

Au cours de la campagne présidentielle, nous nous engageons à publier le nom des «lobbyistes» rencontrés par le candidat.

**FAIRE BATTRE
LE CŒUR
DE LA FRANCE**

BENOITHAMON2017.FR



MESURE 6 :

Nous rendrons incompatibles le mandat de parlementaire avec toutes activités professionnelles de «conseil».

MESURE 7 :

Nous renforcerons le contrôle sur les dépenses des parlementaires dans le cadre de leur Indemnité représentative de frais de mandat (IRFM).

MESURE 8 :

Nous exigerons un extrait de casier judiciaire vierge pour le dépôt d'une candidature aux élections.

MESURE 9 :

Nous porterons à 6 ans, pour toutes les élections, la durée d'inéligibilité que peut prononcer le juge de l'élection en cas d'infraction à la législation sur le financement des campagnes électorales.

MESURE 10 :

Nous renforcerons les moyens humains, budgétaires et matériels de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et de financements politiques (CNCCFP).



**ENFIN, BENOÎT HAMON
A RÉPONDU PUBLIQUEMENT
LE 16 FÉVRIER AUX
11 RECOMMANDATIONS
AUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE 2017
DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE.**

#HAMON 2017